



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0360**

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 66 et 250 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé 7, rue Guynemer et appartenant aux conjoints Gaugy Seigneur - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0253 du 18 juin 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

**Commission permanente du 7 septembre 2015****Décision n° CP-2015-0360**

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 66 et 250 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé 7, rue Guynemer et appartenant aux consorts Gaugy Seigner - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0253 du 18 juin 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Commission permanente a approuvé, par décision n° CP-2015-0253 du 18 juin 2015, l'acquisition auprès des consorts Gaugy Seigner les lots de copropriété n° 66 et 250 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé 7, rue Guynemer. Il convient de la modifier car elle comporte une erreur sur la qualification de la situation locative des biens immobiliers concernés.

Il convient de lire "les consorts Gaugy Seigner céderaient les biens en cause -occupés-" au lieu de "les consorts Gaugy Seigner céderaient les biens en cause -libres de toute location ou occupation-".

Les autres éléments figurant dans la décision de la Commission permanente susvisée restent inchangés ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 12 décembre 2014, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0253 du 18 juin 2015 remplaçant les termes "les consorts Gaugy Seigner céderaient les biens en cause -libres de toute location ou occupation-" par "les consorts Gaugy Seigner céderaient les biens en cause -occupés-".

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbain (ANRU).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.**